



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014, par sa résolution numéro CA14 140419, a approuvé le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-14005 intitulé : « Règlement sur le lotissement de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14005). »

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **18 novembre 2014 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.

3. L'objet du projet de règlement est de doter l'arrondissement d'une réglementation relative au lotissement applicable qu'à son territoire plutôt que pour l'ensemble de la Ville comme c'est le cas actuellement

4. Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ainsi que les zones contigües situées dans les arrondissements suivants :

Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636. Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670. Arrondissement d'Outremont : PB-25. Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

5. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Le 8 novembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.